

NEWS

SOLIDARNOSC

Date: le 28 février 1985



No: 41

LA GREVE DE PROTESTATION de 15 minutes contre l'augmentation des prix, prévue pour le 28 février 1985 par la direction nationale de NSZZ "Solidarnosc" a été annulée, ce 25 février. Les autorités polonaises ont été forcées de se plier aux exigences des travailleurs et d'annuler les augmentations. Elles seront remplacées par une application graduelle et partielle avec compensation pour les salaires les plus bas. La réponse du gouvernement est une victoire pour NSZZ "Solidarnosc". Paradoxalement, le néo-syndicat a finalement décidé d'exprimer sa désapprobation à propos des augmentations, le 23 février. Quelques jours avant la décision gouvernementale. Personne n'a été surpris... Les sept dirigeants de NSZZ "Solidarnosc" qui ont été arrêtés pour 48 heures le 13 février à la suite d'une rencontre avec Lech Walesa sont sous le coup d'une procédure d'instruction. Stanislaw Handzlik, Jacek Merkel, Janusz Palubicki et Mariusz Wilk ont été relâchés, Wladyslaw Frasy-niuk, Bogdan Lis et Adam Michnik n'ont pas quittés la prison.

Les syndicats internationaux ont envoyé des lettres ou adopté des résolutions protestant contre le traitement infligé à nos amis. Notre bureau a été informé des protestations provenant de: la Confédération Mondiale du Travail, la Confédération Internationale des Syndicats Libres, la FO, la CFDT, la CFTC, Histadrut, la CIGL italienne, du Congrès du Travail Canadien, le TUC, la Fédération Internationale des Mineurs, et la AFL-CIO américaine.

LES AUTORITES de Varsovie ont de nouveau fait appel à la provocation policière afin de s'offrir un prétexte leur permettant de renforcer la répression, et cela à la veille de la grève d'avertissement du 28 février. Simple coïncidence, sans doute. Mais rappelons brièvement les faits liés à ce que l'on appelle déjà "l'affaire Knapik".

Un certain Jacek Knapik se décide, après 10 ans de séjour à Vienne, à rentrer au pays. Evénement assez banal en soi-même si se n'était la publicité accordée à M. Knapik à son retour par le télévision polonaise. Il en devient une vedette, sinon un héros car dans ses bagages, il a ramené "des documents compromettants" en provenance du Bureau de "Solidarnosc" à Bruxelles. Entre autres deux disquettes, quelques copies de lettres, du papier à en-tête périmé, un passeport britannique et un carnet d'adresses appartenant à une personne de passage. Tout cela devant prouver les contacts de "Solidarnosc" avec les services de renseignements occidentaux.

M. Knapik, poursuivi par la justice autrichienne, pour détournement de fonds, n'a jamais mis les pieds au bureau de Bruxelles. A moins qu'il ne soit celui qui cambriolé notre siège l'année dernière. C'est peu probable, car il semblerait plutôt que les "documents" qu'il a "ramené" de Vienne lui ont été remis à Varsovie par ceux qui ont ainsi avoué être les auteurs du cambriolage.

On pourrait rire de toute "l'affaire" si elle ne cachait pas quelque chose de dangereux. Elle a été en effet montée à la veille de la grève à laquelle appelle "Solidarnosc", ainsi que les structures clandestines, nouvellement créées, des autres syndicats mis hors-la-loi après le 13 décembre. Le régime veut faire peur aux militants et sympathisants du syndicalisme libre en leur promettant de lourdes condamnations pour avoir collaboré, par syndicats délégalisés interposés, avec la CIA et autres horreurs du même genre. Il s'agit là d'une nouvelle escalade dans la répression. Et aussi la preuve que le régime a peur du monde ouvrier qui resserre les rangs face à son exploitation éhontée par l'Etat-patron.

A propos des événements décrits ci-dessus, le BUREAU de COORDINATION à l'ETRANGER de NSZZ "SOLIDARNOSC" a publié une déclaration dans laquelle il:
- déclare que le fait de présenter des documents, disparus l'an passé à la suite d'un vol avec effraction dans les locaux de notre bureau à Bruxelles, comme des documents prouvant des contacts avec des services de renseignements étranger, est une falsifi-

cation puisque ces contacts n'ont jamais eu lieu.

- rappelle, que le devoir fondamental du bureau est la publication de toutes les informations concernant NSZZ "Solidarnosc" et la situation syndicale en Pologne. Ces informations sont destinées et distribuées aux syndicats, aux medias et au public.

- proteste contre cette tentative d'accuser la direction de NSZZ "Solidarnosc" d'activités contraires avec le statut et le programme de notre syndicat.

- déclare que M. Knapik est inconnu du bureau et ne s'est jamais présenté, en tout cas sous ce nom, à Bruxelles.

Toute cette campagne de dénigrement est liée à l'annonce de la grève de protestation du 28 février. Les autorités polonaises veulent profiter de ces accusations mensongères pour avoir l'occasion d'infliger des peines beaucoup plus lourdes aux membres de NSZZ "Solidarnosc" qui seront arrêtés pour leurs activités syndicales, mais qui seront maintenus en prison comme "traîtres à la patrie pour leurs accointances avec des services de renseignements étrangers".

Selon le Bureau de Coordination à l'Etranger de NSZZ "Solidarnosc", tout ceci n'est qu'un pas supplémentaire dans la répression de l'activité syndicale indépendante en Pologne.

SUITE A LA MENACE de juger pour "haute trahison" des membres du Bureau de Bruxelles de "Solidarnosc", JOHN VANDERVEKEN, secrétaire général de la Confédération Internationale des Syndicats Libres (CISL) et JAN KULAKOWSKI, secrétaire général de la Confédération Mondiale du Travail (CMT), ont déclaré: "Nous ne sommes pas impressionnés par les prétendues accusations qui sont devenues une caractéristique des régimes dictatoriaux, mais, nous nous préoccupons de la sécurité et de la liberté des dirigeants nationaux de "Solidarnosc" à l'intérieur du pays contre lesquels cette diffamation non fondée et fabriquée de toutes pièces est en réalité dirigée". "Nous craignons que les autorités cherchent à nouveau à ouvrir des procès-vitrines contre ceux dont le seul crime a été de défendre les droits légitimes des travailleurs."

Selon Vanderveken et Kulakowski, ceci confirme que "le régime de Varsovie recourt aujourd'hui systématiquement à des tactiques honteuses et corrompues destinées à éliminer toute véritable expression syndicale dans le pays". Les organes directeurs de la CISL et de la CMT reconnaissent "Solidarnosc" comme étant le seul représentant authentique des travailleurs polonais ont encore déclaré Vanderveken et Kulakow-

4° P. 12007

ski. "Le mouvement syndical libre et démocratique international continuera de soutenir les activités du syndicat libre et indépendant visant au rétablissement total des libertés syndicales telles que contenues dans les conventions de l'Organisation Internationale du Travail (OIT) auxquelles le gouvernement polonais, en dépit de son avis de retrait, reste légalement lié". La CISL, la CMT et leurs organisations affiliées travaillent étroitement avec le Bureau de Bruxelles qui est dûment mandaté par le direction de "Solidarnosc" pour la représenter à l'étranger. Le bureau est reconnu comme tel par des centaines d'organisations syndicales nationales à travers le monde et est accrédité par le biais de la CISL et de la CMT, à des réunions de diverses institutions des Nations-Unies. La CISL, la CMT et leurs affiliées "sont fières d'octroyer au Bureau les contributions des travailleurs en faveur d'activités syndicales et humanitaires en Pologne, et nous avons reçu des détails complets à ce propos tant de Jerzy Milewski, directeur du Bureau de Bruxelles que des principaux dirigeants de "Solidarnosc" à l'intérieur du pays", ont encore ajouté Vanderveken et Kulakowski.

LESZEK NOWAK, professeur à l'Université de Poznan a perdu son titre par décision du Conseil d'Etat. Ceci est un précédent dans l'histoire des Etudes Supérieures en Pologne où les titres de professeur sont attribués à vie par le Conseil d'Etat et ne sont retirés uniquement qu'en cas de peines infamantes de prison. Interné suite à l'Etat de Guerre en décembre 1981, Nowak fut révoqué de sa chaire à l'Université à son retour. Cette décision avait été à l'époque, contestée par le recteur et le conseil académique de l'université de Poznan, ainsi que ceux de d'autres Universités polonaises qui, pour défendre leur collègue, en avaient appelé à l'indépendance des établissements d'Enseignement Supérieur. Récemment accusé d'être, entre autres, un "opposant indigne de confiance", Nowak fut révoqué avant qu'une nouvelle loi sur les nominations dans l'enseignement supérieur ne soit adoptée par la Diète. Cette loi permettra aux autorités gouvernementales de révoquer arbitrairement les professeurs d'Université insubordonnés.

LE CONSEIL DES TRAVAILLEURS chez "Elana" de Torun a abandonné ses grands projets de révolution de l'économie polonaise. Il est revenu sur terre en avril 1984, après avoir tenté d'organiser un symposium national consacré à la réforme, auquel il aurait convié entre autres des représentants de "Solidarnosc". Conséquence: la Sûreté de Torun en cheville avec la cellule du POUP dans l'entreprise a annulé la rencontre. Le conseil des travailleurs continue néanmoins ses activités et s'attire les foudres des caciques locaux.

Au mois de juin, il a saisi la direction à propos des activités du rédacteur en chef du Bulletin officiel de l'entreprise R. Such: "Les mensonges notoires concernant les activités de l'assemblée des délégués des travailleurs et du conseil des travailleurs, et la médisance qui fleurissent dans les colonnes de l'hebdomadaire "Elana" exige qu'on révoque R. Such". La seule réponse de la direction a été d'accorder une augmentation au rédacteur en chef.

Le jour de la fête de l'enseignant (le 12 octobre), le conseil a envoyé des voeux à tous les enseignants de toutes les écoles (dans les pays socialistes il peut y avoir d'étroits contacts permanents entre certaines entreprises et certaines écoles - ndlr) dans lesquels il exprimait l'espoir "...qu'en nos temps difficiles, l'école continuera à transmettre aux élèves un savoir honnête et qu'elle restera tolérante à l'égard des professeurs et des élèves de toutes opinions". Le lendemain, un officier de l'antenne locale du Ministre de l'Intérieur a rendu visite au personnel et lui a demandé de "ne pas s'occuper de politique". Le président l'a invité à déguer-

pir en arguant du mode obligatoire de convocation des citoyens par la Sûreté.

Dans un article publié le 19 octobre dans "Gazeta Pomorska", les membres du POUP critiquent les membres du parti au sein du conseil du personnel (minoritaires) pour "leur incapacité à ramener le conseil du personnel à des activités conformes à la loi". Plus loin, le texte souligne toutefois, que les "membres du parti ont de plus en plus de prestige au sein du conseil" qui se démarque progressivement "de la mauvaise tradition qui consistait à présenter ses opinions dans un vote secret et d'accorder de l'attention aux problèmes mineurs". Le jour même, le conseil du personnel a répliqué en déclarant que son action n'outrepassait en rien la loi sur l'autogestion qui exigeait entre autres le bulletin secret.

Si seulement la direction voulait elle aussi se conformer à la loi... Mais les directives comme quoi "le parti doit reconquérir l'entreprise" et "le nouveau syndicat jouir de prérogatives appropriées" font qu'il ne reste pratiquement pas de place pour l'action autogestionnaire.

LE MINISTRE DE L'EDUCATION NATIONALE avait annoncé en 1981, que pour la période 81-85, le plan prévoyait la construction de 2000 écoles primaires, 32 écoles supérieures, 112 écoles techniques, 83 ateliers pédagogiques, 157 internats, 2300 jardins d'enfants, 33 garderies, 47 écoles pour handicapés et 11.500 habitations pour les enseignants.

1985 est là, demande la publication clandestine "Nadzieja", mais où sont les bâtiments promis ?

JAN GALICA, directeur de l'investissement et du marketing de "Podhale", entreprise spécialisée dans le cuir, a été licencié le 1er novembre... pour "opinions politiques inacceptables". Il était le seul cadre de cette entreprise à ne pas s'être inscrit dans les néo-syndicats gouvernementaux.

LES RIGUEURS DE CET HIVER ont surpris même les entreprises polonaises. A l'usine Nowotko près de Varsovie, les ouvriers de la chaîne de montage ont refusé de travailler à cause du froid régnant dans les halls. Après quatre heures de discussions, on leur a trouvé des vêtements chauds, ce qui demande, d'habitude plusieurs jours d'attente devant les magasins de l'usine. Une équipe spéciale est arrivée pour calfeutrer portes et fenêtres pendant qu'on faisait ronfler les chaudières pour élever la température ambiante. Mais pour que ces ouvriers ne se croient pas arrivés au paradis des travailleurs, on les a fait venir le samedi suivant pour rattraper le temps perdu.

A Ursus, ce sont les canalisations gelées qui ont éclaté et cela a provoqué des inondations dans les halls. Pendant qu'on dégelait les conduites à coups de chalumeaux, on amenait de poêles à coke pour réchauffer l'atmosphère. Résultat: 81 ouvriers ont failli être asphyxiés par les émanations de gaz.

A Pruszkow, aux ateliers de réparation du chemin de fer, il faisait - 7 dans la forge, - 3 dans les ateliers. Par contre, il faisait +28 au comité central et +21 dans le local des nouveaux syndicats. Mais, là, il faut dire que les gens travaillent.

Pendant, tous les records ont été battus à l'usine sidérurgique Huta Lenina, où les hauts-fourneaux, miracles de la recherche technologique soviétique, se sont éteints. Il faisait tellement froid que la direction a autorisé la vente de wodka. La classe ouvrière a bu un coup en louant ce régime extraordinaire qui lui offrait quelques heures de détente.

LES RESULTATS d'une enquête menée par le Centre National d'Etude de l'Opinion Publique viennent d'être publiés (Zwiastkowiec, 27 janvier 1985).

Depuis septembre 84, on interrogeait les ouvriers des grandes entreprises industrielles polonaises sur

le modèle des syndicats. L'enquête était adressée à deux catégories de personnes interrogées selon leur appartenance ou non à un syndicat, avant l'état de guerre (NSZZ "Solidarnosc", branches, autonomes) et aujourd'hui (néo-syndicat). Les faits montrent qu'au moment de l'enquête seulement 24,9% des travailleurs sont inscrits dans les néo-syndicats. Voici quelques conclusions parmi les plus marquantes de cette enquête.

80% des réponses montrent que les syndicats devraient, avant tout, défendre les travailleurs contre les autorités et, ensuite, contre la direction des entreprises et l'administration. Le droit des syndicats à contrôler et à obliger le gouvernement à rendre des comptes est tout particulièrement souligné dans les réponses. Selon les auteurs du rapport, ce type de réponses dépeint "les liens émotionnels à l'expérience syndicale de 1980-1981". Si les membres des néo-syndicats croient que leurs obligations se limitent aux revendications sociales, la plupart des néo-syndiqués pensent que les syndicats devraient avoir un droit à la gestion des entreprises, à l'élaboration du plan de travail, des capacités de production, des bénéfices et de la nomination au licenciement des directeurs.

La majorité des ouvriers interrogés donnent une estimation négative de la loi du 8 octobre 1982 qui régit les syndicats. Mais, d'après les auteurs, "l'estimation négative est plutôt le résultat des critiques concernant la mise hors-la-loi des syndicats antérieurs que celui découlant d'une bonne compréhension de la loi elle-même". Pour la majorité des travailleurs, "la loi limite l'indépendance et l'autonomie des syndicats parce qu'ils ont été créés par le gouvernement et le parti", mais de l'avis des enquêteurs, "ce point de vue critique vis-à-vis des néo-syndicats montre avant tout le fait que les néo-syndicats sont mal acceptés à cause de la façon dont ils ont été créés".

La plupart des travailleurs expliquent qu'ils n'acceptent pas les néo-syndicats et ne leur font pas confiance parce que ceux-ci manquent d'autonomie et d'indépendance, mais aussi parce que leurs militants ne sont pas dignes de confiance et que les résultats de leurs activités ne sont pas toujours clairs. Les militants des néo-syndicats sont accusés de carriérisme et d'égoïsme excessif (35%), d'être nommés et non pas élus (20%), et d'être trop conformistes (16%).

Le rapport reste optimiste: le nombre de néo-syndiqués et le niveau d'acceptation des néo-syndicats est en augmentation malgré que 18% des interrogés affirment ne pas croire à l'efficacité des néo-syndicats et que 57% disent que l'acceptation de ces néo-syndicats est très conditionnelle.

Le temps a pourtant démontré qu'il n'y a aucun changement dans l'opinion des travailleurs et que les néo-syndicats sont encore loin d'être indépendants et libres. Que du contraire, les structures régionales et nationales qui se sont créées sont de plus en plus dépendantes du pouvoir et de l'administration.

WLADYSLAW FRASYNIUK

"Ce qui doit être fait aujourd'hui": suite de la lettre ouverte de W. Frasyniuk à la société polonaise. (voir News no.40)

- ADAPTER LE MINIMUM VITAL A LA REALITE

L'année 1985 nous réserve une nouvelle hausse des prix. Elle ne sera pas compensée par une hausse des salaires réels. De nouvelles catégories professionnelles vont se trouver à la limite de la pauvreté ou même au-delà.

Au point 9 des Accords de Gdansk, le gouvernement s'était engagé à surveiller systématiquement l'évolution du coût de la vie. Cette surveillance devrait être confiée aux syndicats indépendants et aux instituts scientifiques, et les chiffres devraient

être communiqués au public. Le minimum vital et le montant des compensations devraient être calculés en fonction de l'évolution du coût de la vie.

Actuellement nous ne connaissons pas les résultats des études sur le coût de la vie, nous ne savons même pas si on les effectue. Nous ne savons pas davantage quels principes président au calcul du minimum vital. S'il est fixé à 2400 zlotys par mois (un tel revenu par tête permet à une mère au foyer d'obtenir un allocation enfant), il se passe de tout commentaire.

Tous ceux qui de par leur savoir ou leur fonction disposent d'informations sur le coût réel de la vie, devraient communiquer ces données à l'opinion publique. Quant aux syndicalistes, ils sont obligés d'exiger que le minimum vital soit fonction de ce coût et que les revenus des familles des travailleurs ne se situent pas au dessus de ce niveau.

- MAINTIEN DES SAMEDIS LIBRES

C'est un des rares acquis à ne pas avoir été annulé. Le pouvoir est actuellement en train de remettre ce droit en question. La méthode habituelle qui consiste à acheter les gens avec des salaires horaires exceptionnels doit remplacer la loi.

Le rétablissement des samedis ouvrables tend à masquer l'incapacité économique du système. Mais si l'employeur paye mal le travail mais chèrement la docilité, il est de toute évidence capable de payer honorablement le travail. Nous ne pouvons donc accepter de travailler le samedi, alors que nous pouvons obtenir la même paie et la même production sans cela.

La défense des samedis libres équivaut à lutter contre le gaspillage de notre travail. Nous ne devons pas non plus accepter l'allongement du temps de travail. La mise en pratique de l'ordonnance gouvernementale sur ce point signifierait la liquidation des droits obtenus par les travailleurs polonais en novembre 1918.

- LE RESPECT DU DROIT DE GREVE

La grève reste l'arme majeure et ultime des travailleurs. A maintes reprises, une grève ou même la menace d'une grève ont permis de résoudre de façon satisfaisante des conflits ponctuels. On ne peut sous aucun prétexte renoncer au droit de grève. Mais il faut savoir qu'une grève mal préparée et mal conduite est généralement une grève perdue.

- OPPOSITION AUX LICENCIEMENTS REPRESSIFS

Les licenciements des personnes suspectées d'activités syndicales constituent l'arme majeure du pouvoir. La liberté avec laquelle ils sont pratiqués résulte en grande partie de l'absence de réaction de notre part. Le syndicat, ainsi que les conseils auto-gestionnaires, soutenus s'il le faut par l'assemblée générale des employés, doivent défendre les travailleurs contre ces licenciements abusifs. Il faut faire en sorte que les gens ne soient plus paralysés de peur devant cette menace en s'acharnant de la rendre inopérante et en protégeant le plus possible les collègues licenciés et leurs familles. Soutenus par des allocations, les personnes licenciées devraient en contre-partie intensifier leur activité sociale. La pouvoir doit savoir qu'en licenciant les gens, il grossit les rangs de ses adversaires les plus actifs.

- OPPOSITIONS AUX VIOLENCES POLICIERES

Depuis la promulgation de l'état de siège, plusieurs personnes ont été assassinées et des milliers d'autres sauvagement maltraitées. De nombreux militants de l'opposition et des prêtres reçoivent des lettres de menaces. L'enlèvement et l'assassinat de l'abbé Popieluszko prouvent que ce ne sont pas des menaces vaines. La police sévit arbitrairement dans l'ensemble du pays, et les instructions sont classées. Les services censés protéger la société sont en fait une menace pour elle. L'ingérence dans notre

vie privée (écoutes, perquisitions, filatures, entretiens "d'avertissement", gardes à vue) sont monnaie courante.

Dans une telle situation la société a le droit et l'obligation de se défendre. Les actes de violence doivent être répertoriés et communiqués au public. Nous devons défendre nos droits devant les tribunaux. Les lois en vigueur exigent des poursuites contre les auteurs de ces délits et l'opinion publique doit en être informée.

- RESPECT DU DROIT AUX MANIFESTATIONS PACIFIQUES

L'article 83 de la Constitution et la déclaration internationale des droits civiques et politiques ratifiés par la RPP nous garantissent le droit aux manifestations pacifiques. Les manifestations sont devenues, notamment après le 13 décembre 1981, le substitut d'une tribune où la société polonaise pourrait exprimer ses opinions.

Il ne faut pas renoncer à ce droit mais il ne faut pas en abuser non plus. Chaque descente dans la rue donne un prétexte à la police pour intervenir, quelles que soient les intentions des manifestants. Des manifestations trop fréquentes font croire à tort que c'est le seul moyen de s'opposer au pouvoir, ce qui amène les gens à abandonner les autres formes d'activité sociale. Comme autre forme d'action collective, il y a les pétitions ou les résolutions. Les pétitions collectives (que nous pouvons adresser ailleurs qu'à la Diète) ne sont pas suivies d'effets immédiats. Ce n'est pourtant pas une raison pour les négliger. Chaque cause que nous voulons réaliser doit être préalablement clairement, publiquement et formellement formulée. C'est une arme particulièrement efficace contre des systèmes fondés sur le mensonge.

Cette analyse de la situation n'est qu'une tentative individuelle pour trouver une réponse à la question de savoir ce que nous pouvons et que nous devons faire aujourd'hui. Sans pluralisme syndical, et si nous ne nous acheminons pas vers une société autogérée, nous ne serons bientôt plus en mesure d'envisager non seulement un avenir meilleur, mais l'avenir tout court.

Wroclaw, le 13 décembre 1984 Wladyslaw Frasyniuk

RESUME DU RAPPORT de la réunion du réseau des entreprises de pointe (SIEC) qui a eu lieu le 5 janvier 1985.

Les conseils d'autogestion

Cette année, il y aura des élections aux conseils d'autogestion. Il est essentiel que les personnes les plus qualifiées et les plus dignes de confiance soient choisies pour représenter les intérêts des travailleurs à ces conseils. En effet, l'apport et l'activité des conseils peut influencer les décisions

du secteur économique. Il est un fait certain que le pouvoir sabote les conseils d'autogestion qui deviennent trop puissants ou trop efficaces et qui ne remplissent plus leur rôle strictement symbolique. Mais puisque la loi sur l'autogestion permet formellement l'existence de tels conseils, il est indispensable de tirer avantage de ces dispositions. Ce n'est qu'en faisant entendre leur voix au moment où sont prises les décisions économiques que les travailleurs pourront arrêter la tendance désastreuse de notre économie à dévaster les ressources naturelles et l'environnement.

Augmentation des prix et minimum social

En 1984, les autorités ont augmenté les prix tout en promettant que ces augmentations seront les dernières avant longtemps. Malgré que, depuis quatre ans la production agricole polonaise donne des résultats positifs, le pouvoir a annoncé pour 1985 une nouvelle augmentation des prix alimentaires et de l'énergie. Une étape dangereuse vient d'être franchie: en accroissant le gouffre entre les pauvres et les bureaucrates du gouvernement qui peuvent se permettre de supporter ces augmentations (voir News no. 40), et en augmentant le nombre des personnes qui vivent en-dessous du seuil de la pauvreté, le gouvernement augmente les risques d'explosion sociale.

Depuis juin 1984, SIEC a compilé les statistiques sur le coût de la vie qui tiennent compte de facteurs tels que: les dépenses minimales pour la nourriture, l'habillement, le logement (y compris chauffage, loyer, éclairage), les médicaments, et le coût des transports. C'est sur la base de ces facteurs que SIEC a déterminé que le minimum vital en Pologne est aujourd'hui de 6,000 zl. par mois, par personne.

Selon les informations sporadiques et peu claires publiées par la presse officielle sur les futures augmentations de prix, SIEC a estimé que ces augmentations dépasseront de 600 à 800 zl. le minimum vital calculé par notre réseau. Il est donc essentiel que les autorités lors du calcul du minimum vital officiel, se basent sur le coût réel de la vie et fixent celui-ci à 7,000 zl. par mois et par personne.

SIEC espère que NSZZ "Solidarnosc" suggèrera des mesures concrètes pour effectuer des pressions sur le pouvoir afin d'en arriver au changement indispensable.

Ce que les autorités appellent la consultation sociale est une farce amère. Nous déclarons catégoriquement que ce n'est qu'en rétablissant le statut légal des syndicats dissous antérieurement et en permettant une activité indépendante aux syndicats libres, ainsi que de véritables négociations entre ces syndicats et le gouvernement, que des explosions sociales pourront être évitées.

*

*

Errata: Une erreur s'est glissée par inadvertance dans le NEWS no. 41. En première page, dans l'article sur le procès des quatre meurtriers du Père Popieluszko, le capitaine Piotrowski n'était pas "chef du Département IV du Ministère de l'Intérieur" mais bien le directeur d'un des sous-départements du Département IV.

SOURCES: KOS, nos. 66, 67; Tygodnik Mazowsze, nos. 112, 114, 115; Tygodnik Wojenny, no. 100; Nadzieja, no. 18 et l'hebdomadaire officiel Zwiaskowiec du 27 janvier 1985.

*

*